

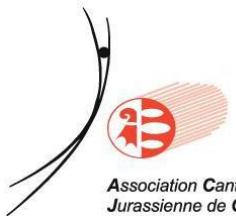
Championnat Jurassien de Gymnastique individuelle et à deux

Delémont, 5 septembre 2026



PRESCRIPTIONS DE CONCOURS

- Art. 1 Le Championnat Jurassien de Gymnastique individuelle et à deux se déroulera le samedi 5 septembre 2026 et l'organisation technique relève de la commission GYM et DANSE de l'ACJG.
Il est engagé un organisateur Fémina-Club Develier, responsable du déroulement de la manifestation.
- Art. 2 Chaque participante au concours doit être en possession d'une carte de membre FSG, et être assurée personnellement. La commission GYM et DANSE et la société organisatrice déclinent toute responsabilité en cas d'accident.
- Art. 3 Pour ce concours, « les Prescriptions Gymnastique », édition 01.2026, font partie intégrante des présentes directives.
- Art. 4 Les classements se feront selon les 4 catégories d'âges suivantes :
- **Catégorie Jeunesse I 2014 et plus jeunes**
 - **Catégorie Jeunesse II 2010 et plus jeunes**
 - **Catégorie Actives dès 2009**
 - **Catégorie 30+ dès 1996**
- Art. 5 Des productions gymniques avec ou sans engin à mains sont permises.
- Art. 6 Surface de travail : 12x12m
- Art. 7 Pour la gymnastique individuelle, une même gymnaste peut présenter une ou deux productions ; une seule production par catégorie
- Art. 8 Pour la gymnastique à deux, la gymnaste la plus âgée détermine la classe d'âge. Un couple peut présenter une ou deux productions ; une seule production par catégorie
- Art. 9 Pour être ouverte, une catégorie doit comporter au moins 4 inscriptions. En cas de participation insuffisante, la commission Gym & Danse en accord avec la société organisatrice se réserve le droit de tout regroupement, elle peut également décider d'ouvrir une catégorie sans engin à main à partir de 4 productions.



Association Cantonale
Jurassienne de Gymnastique

Championnat Jurassien de Gymnastique individuelle et à deux

Delémont, 5 septembre 2026



Art. 10 Pour chaque catégorie ouverte, une médaille (or, argent, bronze) est remise aux trois premières, et une distinction est remise à 40 % des gymnastes classées.

Art. 11 En cas d'égalité, toutes les concurrentes ayant réalisé le même total de points sont classées au même rang, on saute alors les rangs suivants.

Art. 12 La musique doit être transmise par mail en format MP3 à l'adresse : sono@acjg.ch jusqu'au 30 juin 2026.

Les noms, prénoms des gymnastes, la société, et l'engin à main doivent figurer sur le nom du fichier, ainsi que le numéro figurant sur le programme du concours.

Une clé USB de réserve également au format MP3 est à apporter le jour du concours.

Art. 13 **La finance d'inscription est la suivante :**

Gymnastique individuelle	- par production :	CHF 20.00
Gymnastique à deux	- par production :	CHF 35.00

Art. 14 Les finances d'inscriptions ne seront remboursées, à raison de 50%, que sur présentation d'un certificat médical au plus tard avant le début du concours (remboursement effectué après le championnat).

Art. 15 Le délai de paiement est fixé au 30 juin 2026 sur facture du comité d'organisation. Les gymnastes pour lesquelles les obligations financières n'ont pas été respectées ne seront pas admises au concours.

Art. 16 La commission GYM et DANSE, en accord avec la société organisatrice, est autorisée à compléter ou à adapter les présentes prescriptions en cas de nécessité. Dans tel cas, toutes les parties concernées sont informées dans les meilleurs délais.

Art. 17 **Le délai d'inscription est fixé au 30 avril 2026.**

Les inscriptions sont à réaliser en ligne en suivant ce lien :
<https://www.acjg.ch/manifestations/championnat-ju-gymnastique-individuelle-et-a-2/>

Renseignements :

Doris Bürki
burkido@bluewin.ch

Tél : 078 886 83 02

ACJG
Commission GYM et DANSE